Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260327-260327DELIB22-DE

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
02/2026

VILLE de CHATEAULIN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à onze heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt-six, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JUGUET, le Maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre JUGUET, M. Jean-Christophe LE DOARE, Mme Vinciane PERON, M. Aurélien GARO, Mme Fabienne SENNEVILLE, M. Nicolas DURET, Mme Valérie SCOARNEC KEROULLAS, M. Gabriel MAOT, M. Christian RANNOU, M. Stéphane SUPIOT, M. Michel JACQ, Mme Sophie SAINT-JALMES, Mme Hélène NICOLAS, Mme Odile BOZEC, Mme Morgane LE GOUILL, Mme Virginie FEUNTEUN, M. Gwenaël MERER, Mme Marianne CHESSÉ-SALAUN, M. Simon CAUGANT, M. Tristan MOREL, M. Paul-Etienne FOUQUÉ, M. Gaël KERNEUZET, Mme Ingrid KERMARREC, Mme Margareth CUSSON-DUARTE, Mme Marie PERENNES, M. Gwenaël BATHANY

Ont donné procuration :
Mme Nathalie GOURMELON à Mme Odile BOZEC
Mme Virginie STEPHAN à Mme Sophie SAINT-JALMES
Mme Julie LE DUFF à Mme Marie PERENNES

Absent-e-s excusé-e-s : -

Absent-e-s non excusé-e-s : -

Secrétaires de séance : M. Tristan MOREL

Assistaient également à la réunion : Mme Nadine LE GRAËT, Directeur Général des Services ; Mme Marion LE CLOAREC, Secrétariat général

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260327-260327DELIB22-DE

N° 22 OBJET : Conseil municipal – Fixation du nombre des adjoints-e-s

Rapporteur : Jean-Pierre JUGUET

En application des articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit 8 adjoints au maire au maximum.

Monsieur le Maire propose la création de 7 postes d'adjoints.

Le conseil municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, à l'unanimité, décide la création de 7 postes d'adjoints au Maire.

MAIRIE DE CHATEAULIN
Finistère

POUR COPIE CONFORME

FAIT A CHATEAULIN LE 27 MARS 2026

Le Maire

Jean-Pierre JUGUET

Le secrétaire de séance

Tristan MOREL